



PROJET PÉDAGOGIQUE

SERVICE JEUNESSE

2024/2025

SOMMAIRE

Introduction	3
I – Le contexte	3
II – L’organisation	4
III – Les locaux	5
IV – Les équipements	5
V – La notion de projet en accueil de mineurs	6
VI – Les moyens mis en œuvre	6
VII – Les intentions éducatives des élus vie à vie de la jeunesse	7
VIII – Les intentions pédagogiques de l’équipe d’animation vie à vie de la jeunesse	7
IX – L’équipe du service jeunesse	8
X – Le travail d’équipe	9
XI – Les activités proposées	9
XII – L’accueil libre	9
XIII – Les relations avec les familles	9
XIV – Les modalités d’inscription et de paiement	9
XV – L’information et la concertation	10
XVI – Le règlement intérieur et la charte	10
XVII- Le règlement de service	10
XVIII – L’évaluation du projet pédagogique	11
Conclusion	11

INTRODUCTION

Les animations proposées par le Service jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sarthe sont l'occasion pour les jeunes de découvrir de nombreuses activités à travers des moments d'échanges, de partages et de découverte. Le service jeunesse a pour mission de développer l'offre de loisirs sur le territoire à travers notamment le développement de projets spécifiques et la mise en place de programmes d'activités variées.

Pour répondre au mieux aux besoins du public, il est nécessaire qu'un Projet pédagogique soit établi par l'équipe. Un Projet pédagogique est un outil pour l'équipe d'animation ; en effet c'est un document qui permet à l'équipe d'animation de s'exprimer sur la façon dont elle voit l'animation jeunesse, son organisation et les valeurs auxquelles elle adhère.

Pour le créer, l'équipe s'appuie sur le projet éducatif des élus communautaires et sur les objectifs qui y découlent.

Le projet pédagogique est également un outil pour les parents qui inscrivent leurs enfants aux diverses animations et pour toutes les personnes extérieures qui s'intéresseraient à son fonctionnement. Ils pourront s'informer sur le fonctionnement de la structure, sur son organisation et sur ses objectifs. Ce document restera donc à la disposition et à la vue de tous.

- Le responsable jeunesse est le garant du projet pédagogique devant les élus communautaires et les familles.
- L'équipe d'animation veillera, tout comme le responsable, à son application, à son évaluation et si nécessaire à son ajustement.

Le projet pédagogique reste donc ouvert aux propositions de chacun car c'est un document auquel on se réfère pour tous travailler dans le même sens. L'équipe construit donc ses projets d'activités à partir du projet pédagogique.

I - LE CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2017, la Compétence Jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Val de Sarthe. L'objectif est de mettre en place des actions jeunesse sur l'ensemble du territoire.

Le service jeunesse se situe à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Val de Sarthe
27, Rue du 11 Novembre
72210 LA SUZE/SARTHE

La Communauté de Communes du Val de Sarthe possède plusieurs compétences dont celle de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse.

Les animations proposées par le service jeunesse sont déclarées auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (SDJES) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Dans le cadre des actions du service jeunesse, nous nous adressons à un public de jeunes (11-17 ans) ou collégien, principalement issus du territoire. Leur cadre de vie est plutôt péri urbain, à proximité de Le Mans Métropole. Malgré tout, ces communes sont préservées des grands ensembles immobiliers.

Pour toute information le guichet unique fournira un 1^{er} niveau d'information:

guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr

02.43.83.52.41

II - L'ORGANISATION :

Le service jeunesse propose des animations à destination des jeunes de 11 ans (ou entrés en 6^{ème}) à la veille de leurs 18 ans.

- Les accueils de jeunes
- Les projets de jeunes (innov'jeunes, argent de poche, junior associations, etc)
- Les projets transversaux (interservices, partenariat extérieur)
- Les interventions scolaires (écoles, collèges, lycée) sur le temps méridien et l'éducation aux médias et aux outils numériques sur le temps scolaire
- Les animations jeunesse
- Les séjours

1) Les accueils de jeunes :

Ouverts en périodes scolaires et de vacances, ces lieux sont dédiés aux jeunes en accueil libre. Chacun est libre d'aller et venir sur les temps d'ouverture.

On peut y pratiquer des activités autonomes ou encadrées, en fonction des envies de chacun.

Un animateur permanent est présent pour assurer le bon déroulement de l'accueil et proposer des activités aux jeunes.

Des sorties sont proposées tout au long de l'année sur des temps en soirée (vendredi) ou en journée (samedi).

Un lieu propice à l'initiative et au développement de projets de jeunes.

2) Les projets transversaux :

A l'initiative du service jeunesse ou des partenaires internes et externes au service, des projets peuvent être mis en œuvre et coconstruit dans un objectif commun (La belle virée, éducation musicale ou culturelle, sensibilisation à l'environnement et à la sobriété énergétique, prévention à la santé en favorisant les producteurs locaux sur le volet alimentation par exemple).

3) Les projets de jeunes :

Les animateurs jeunesse sont amenés à favoriser les projets de jeunes.

2 types de projets peuvent être mis en œuvre :

- Accompagner les projets à l'initiative des jeunes
- Initier des projets à destination du public jeunesse

4) Les interventions lycée :

Le service jeunesse propose un temps d'échanges, dans le but de créer du lien, de les informer sur les activités jeunesse et les différents services proposés sur le territoire concernant leur tranche d'âge. En complément, nous avons pour objectif de susciter des envies de projet et les développer.

5) Les interventions collèges :

Durant les périodes scolaires, les animateurs jeunesse se rendent 1 à 3 fois par semaine sur les collèges du territoire (La Suze/Sarthe, Cérans-Foulletourte et Noyen-Malicorne/Sarthe).

Des animations sont proposées sur le temps méridien afin de garder un lien avec les jeunes.

Par ailleurs, le service jeunesse propose sur le temps scolaire des interventions sur la thématique éducation aux médias et aux outils numériques.

6) Les interventions primaires :

Durant les périodes scolaires, les animateurs jeunesse pourront se rendre au sein des différentes écoles primaires du territoire, auprès des classes de CM2, afin de créer du lien et de communiquer sur les activités proposées par le service jeunesse communautaire.

Par ailleurs, le service jeunesse va expérimenter et initier des interventions éducation aux médias et aux outils numériques auprès des classes de CM2 du territoire.

7) Les animations jeunesse :

Proposées lors des vacances scolaires, un programme d'activités est établi par l'équipe d'animation en prenant en compte les envies exprimées des jeunes.

Organisées en 2 types de propositions :

- Accueil libre et activités au sein des espaces jeunes
- Animations mobiles sur le territoire communautaire
- Des sorties et soirées sont organisées à chaque période.

Une logistique de transport est organisée afin d'aider à la mobilité des jeunes.

De plus, des passerelles sont organisées en lien avec le service enfance communautaire pour les CM2 à chaque période de vacances scolaires.

Organisées en 2 types de propositions :

- Interventions dans les ALSH des animateurs jeunesse.
- Accueils des enfants de l'ALSH au sein des espaces jeunes.

8) Les séjours :

Chaque été, le Service jeunesse propose des séjours thématiques (sports nautiques, équitation, sports extrêmes, activités de montagne, ...).

Ces séjours se déroulent sur une durée de 5 jours et peut-être décomposés en groupe d'âges (11-14 ans ou collégiens et 15-17 ans).

En complément, le service jeunesse développe des séjours organisés par et avec les jeunes (innov'jeunes).

Aussi, nous avons pour objectif de :

- Développer leur aptitude à faire des choix et de les assumer,
- Leur permettre d'accéder à des savoirs faire,
- Les impliquer dans le déroulement des activités,
- Les rendre acteurs de leurs loisirs et non pas des consommateurs,
- Apprendre à gérer des projets en équipe.

III - LES LOCAUX

L'organisation des activités jeunesse est un accueil multisite sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Des sites permanents appelés « Espace Jeunes » sont ouverts tout au long de l'année :

- Le Repère : Rue de Besne – 72210 ROËZÉ/SARTHE
- Le Kétanou : 1, Route de la Suze – 72210 LOUPLANDE
- Le Quaidézado : Rue de la République – 72330 CÉRANS-FOULLETOURTE
- Le Squatados : 3, Rue de la Mairie – 72430 FERCÉ/SARTHE

Nous utilisons aussi des locaux mis à disposition gracieusement par les communes de la CCVDS (Salles polyvalentes, gymnases, terrains de foot, ...)

A noter la diversité de nos locaux jeunes et leur spécificité en lien avec la géographie de territoire. Pour exemple, le local jeunes de Cérans Foulletourte situé à proximité d'un collège : ce qui lui donne un attrait supplémentaire et une fréquentation plus importante dû fait par ailleurs de son ouverture les soirs en semaine.

IV - LES ÉQUIPEMENTS

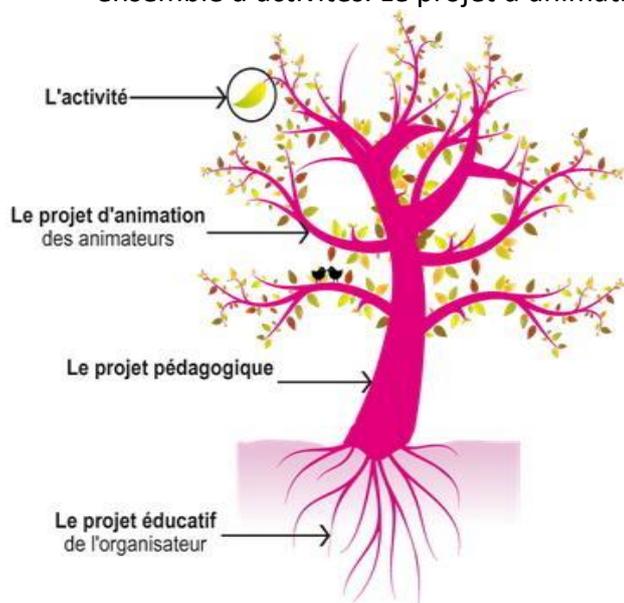
Le service jeunesse dispose de nombreux équipements sportifs et d'animations (liste non exhaustive) :

- Équipements sportifs (balles, raquettes, ballons, chasubles...)
- Équipements multimédia (ordinateurs, consoles, appareil photo...)
- Jeux de sociétés divers
- Matériel de bricolage et d'art créatif (outils, peinture, ciseaux, feutres, colle...)
- Matériel de cuisine (four, ustensiles, casseroles, ...)
- Jeux sportifs
- Jeux et matériel pédagogique innovants

V - LA NOTION DE PROJET EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Voici l'arbre des projets qui représente les différents niveaux d'un projet d'accueil collectif de mineurs :

- **Le projet éducatif** (représenté par les racines) est rédigé par les élus communautaires. Il définit ses valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des actions qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années. Le projet éducatif donne les orientations et les choix idéologiques et politiques de la collectivité pour organiser les temps libres.
- **Le projet pédagogique** (représenté par le tronc) est rédigé par le responsable jeunesse en concertation avec l'équipe d'animation. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs de l'accueil et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un accueil donné, à une période donnée, à une équipe donnée.
- **Le projet d'animation ou projet de fonctionnement** (représenté par les branches) est élaboré par l'équipe d'animation. Sur la base du projet pédagogique, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités. Le projet d'animation sera spécifique à un accueil donné voire même à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.



- **Le projet d'activité** (représenté par la feuille) est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les jeunes, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

VI - LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif sont :

- La mise à disposition de locaux et matériels adaptés
- L'attribution de moyens financiers
- La constitution d'une équipe pédagogique composée de :
 - 1 responsable du service jeunesse
 - 5 animateurs jeunesse permanents, directeurs des espaces jeunes
 - Animateurs vacataires durant les périodes de vacances scolaires ou selon les besoins du service
- La mise à disposition de véhicules adaptés : minibus, car, véhicule de service
- La mise en œuvre d'une réglementation spécifique (SDJES)
- La création de partenariats divers (avec des partenaires internes, des prestataires, intervenants extérieurs, des associations...)

VII - LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DES ÉLUS VIS À VIS DE LA JEUNESSE

A travers le projet éducatif « APPRENDRE À GRANDIR DE LA NAISSANCE À L'ÂGE ADULTE », la Communauté de Communes souhaite que cette action réponde à plusieurs objectifs :

- **Coéduquer à la citoyenneté**

Améliorer l'accessibilité de tous à l'offre de service

- Accompagner les familles empêchées (distance, finances, représentations...) pour accéder aux offres

Les inciter à s'inscrire et à participer à la vie locale

- Connaître et exploiter les ressources du territoire

- Développer des activités "passerelle" entre les services, les communes...

Les accompagner à devenir citoyen sur leur territoire, le pays, le monde

- Développer des actions de solidarité et d'entraide

- **Savoir vivre ensemble**

- Savoir se respecter

- Savoir respecter l'autre dans le dialogue et l'écoute

- Développer le respect mutuel entre les enfants et les adultes, chacun dans son rôle

- Respecter l'Autre...

- Respecter l'environnement

- Respecter les biens communs.

- **Coéduquer à l'autonomie**

- Savoir imaginer un projet : savoir être auteur, compositeur, interprète de son projet

- Savoir organiser et s'organiser

- Apprendre à être responsable.

UN ENJEU TRANSVERSAL : La Parentalité

UNE EXIGENCE : assurer la sécurité physique et affective de chacun

VIII - LES INTENTIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION VIS À VIS DE LA JEUNESSE

Nous nous sommes attachés à prendre en compte les besoins fondamentaux et les caractéristiques des jeunes que nous accueillons, à travers des objectifs partagés par l'équipe.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en avant 2 principes de travail que nous développons, à savoir :

- Le « Allers vers » par une posture d'animateurs mobile autour de nos espaces jeunes : aller à la rencontre des jeunes notamment sur leur territoire. Mais aussi un public plus spécifique que sont les lycéens avec des interventions au Lycée Malraux à Allonnes avec pour objectif de créer du lien avec ce public 15-17 ans que nous touchons généralement peu.
- La mise en place et le développement de « circuits courts », de « liaisons douces » mais aussi des axes de « sobriété ».

Besoins fondamentaux des jeunes	Nous souhaitons	En
<u>Besoin de responsabilité</u>	Favoriser l'écoute et le dialogue	Établissant un climat de confiance
	Encourager le jeune aux prises d'initiatives	Leur permettant de choisir, de décider et de proposer
<u>Besoin d'autonomie</u>	Contribuer l'acquisition d'une plus grande autonomie	Laissant une place à l'initiative et à l'expérimentation et Les rendant acteur de leurs loisirs
<u>Besoin de sécurité</u>	Offrir aux jeunes un cadre et un espace sécurisé	Aménageant des espaces spécifiques Déterminant un cadre rassurant et sécurisant
<u>Besoin de respect</u>	Garantir le respect	Réaffirmant chaque fois que nécessaire que le respect est une valeur fondamentale
	Veiller à tenir compte de chaque individu	Prenant en compte chaque histoire personnelle
	Promouvoir le respect et la tolérance	Créant une cohésion de groupe Sensibilisant à la différence
<u>Besoin d'appartenance</u>	Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et être acteur de leur quotidien	Investissant et impliquant les jeunes sur le fonctionnement des point jeunes Développant et favorisant les échanges sur le territoire

Les activités jeunesse sont des accueils collectifs pour mineurs. Ces accueils se veulent être dans le prolongement des ALSH du service enfance qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans. Nous organisons des accueils « Passerelles » afin de faire découvrir les animations jeunesse aux CM2 en partenariat avec les ALSH locaux.

L'accueil jeunes est un réservoir de possibilités éducatives : c'est un lieu de pratique d'activités mais aussi de partage. Il est un lieu de vie propice au développement de la personne humaine et se doit de participer à la construction et l'évolution du jeune dans son devenir.

Les activités jeunesse s'intègrent donc à un projet global, et cette activité est complémentaire des actions de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Dans le cadre de cette action nous nous adressons à un public de jeunes principalement issus du territoire. Leur cadre de vie est plutôt rural, à proximité de Le Mans Métropole.

IX - L'ÉQUIPE DU SERVICE JEUNESSE

Composition de l'équipe d'animation permanente :

- **Responsable jeunesse :**
Mathieu GUILLARDEAU

Ses missions

- Responsabilité des jeunes, il doit s'assurer de la mise en place de moyens pour assurer la sécurité physique, psychologique et affective des jeunes.
 - Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique, il lui incombe la responsabilité de faire aboutir le Projet, il coordonne l'équipe d'animation.
 - Gestion des tâches administratives et financières.
 - Organisation des réunions avec l'ensemble de l'équipe d'animation
 - Participation à la création de divers outils de communication (programmes, affiches, mailing ...).
-
- **Animateurs jeunesse :**
LEVAT Pierre Marie : Référente espace jeunes « Le Repère » - Roëzé/Sarthe
MONSIMIER Françoise : Référente « Le Squatados » - Fercé/Sarthe
MÉMIN Pascale et ADOLPHE Samuel : Animateur-directeur mobile
MÉNAGE Mélanie : Référente espace jeunes « Le Kétanou » - Louplande
PIRES Lucas : Référent espace jeunes « Le Quaidézado » - Cérans-Fouilletourte

Leurs missions

- Responsabilité des jeunes, ils doivent s'assurer de la mise en place de moyens pour assurer la sécurité physique, psychologique et affective des jeunes
- Mise en œuvre du projet pédagogique dans le cadre des animations proposées aux jeunes
- Accompagnement et initiation des projets jeunes
- Gestion des tâches administratives
- Programmation et préparation des activités en tenant compte des besoins et des envies des jeunes.
- Organisation logistique des animations jeunesse (réservations, prise de contact, transport)

X - LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'équipe se réunit régulièrement afin de :

- Préparer les animations jeunesse sur l'année
- Analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs
- Effectuer des bilans
- Proposer des perspectives d'évolution ou d'adaptation

Une coordination est programmée toutes les semaines impaires de la période scolaire afin de réunir l'ensemble de l'équipe.

XI - LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Nous tentons de ne pas avoir qu'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au plus proche des besoins des jeunes et d'être le plus possible en symbiose avec l'environnement local (associations, matériel, infrastructures ...).

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque jeune, nous proposons des activités dans différents domaines : Sportif, culturelles, manuelles, culinaires, artistique, environnemental, citoyenne,

...

Toutes les activités spécifiques sont encadrées par des professionnels titulaires des diplômes requis.

XII – L’ACCUEIL LIBRE

Parmi les temps proposés aux jeunes, l'accueil libre reste un moment privilégié pour les échanges, établir une relation de confiance et créer du lien pour favoriser les prises d'initiatives et la responsabilisation. Un temps où l'on peut vivre, rire, discuter, jouer en toute sécurité dans un espace dédié aux jeunes.

XIII - LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Notre travail s'appuie sur les échanges avec les jeunes participants et leurs familles ou leurs représentants légaux.

Nous pouvons solliciter et associer les parents aux activités ou projets spécifiques (animer un atelier, les inviter à des temps forts, prêt de matériel, ...).

XIV - LES MODALITÉS D’INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Le dossier d’inscription :

C'est un dossier « familles »

L'inscription se fait en ligne via le portail famille de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Il est obligatoire, et comprend :

- Le dossier de renseignements généraux
- Le règlement intérieur
- Les autorisations nécessaires
- La fiche sanitaire (avec vaccins) valable un an, de chaque jeune inscrit
- Attestation d'aisance aquatique (en cas d'activité aquatique)

Tarifs des activités sont fixés en fonction du type d'activité, du lieu, de la durée de l'activité et en fonction du Quotient Familial (QF), soumis au vote du Conseil Communautaire.

Chaque famille reçoit une facture après utilisation des différentes activités du service.

L’adhésion annuelle :

Une adhésion annuelle est demandée à hauteur de 11.00 € pour l'accès à l'ensemble du service jeunesse.

XV - L’INFORMATION ET LA CONCERTATION

L’information est organisée autour de différents axes :

- Le site internet de la Communauté de Communes (Portail famille)
- Un compte Instagram jeunesse
- Les programmes d'activités
- L'affichage
- Les échanges directs avec les jeunes et leurs familles, notamment lors des interventions scolaires.

La concertation :

Nous proposons aux jeunes de notre territoire d'exprimer leurs envies et d'émettre leurs remarques par le biais des espaces jeunes, les interventions scolaires et les temps de vacances.

XVI - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR et LA CHARTE

Ils ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes et à leur famille sur leurs droits et devoirs. Ils sont travaillés avec les élus de la commission éducation. Ils sont à disposition des familles dans les espaces jeunes ou sur demande.

Les règles de vie dépendent directement du règlement du service jeunesse.

Toute société et toute vie en collectivité nécessite la mise en place de règles à suivre. Elles regroupent non seulement des règles de savoir-vivre (notamment l'hygiène) mais également les droits et les devoirs des jeunes. Bien sûr, les règles qui sont à suivre pour les jeunes seront également appliquées par l'équipe d'animation. Ces règles seront discutées avec les jeunes et pourront être l'occasion d'un temps d'animation afin que chacun les comprenne et puisse les appliquer au mieux. Les règles de vie sont regroupées sous forme de charte et affichées dans les espaces jeunes pour que chacun puisse s'y référer.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment grâce aux remarques des jeunes et des parents.

XVII - LE RÈGLEMENT DE SERVICE

Il a pour fonction d'établir un cadre réglementaire de l'ensemble des services proposées au public 11-17 ans ou collégiens. En complément, il transmet des repères clairs aux jeunes et à leur famille sur leurs droits et devoirs. Il est à disposition sur le portail famille et sur demande.

XVIII - L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique sera évalué par l'équipe pédagogique tout au long de l'année scolaire de différentes manières :

D'une manière qualitative

- Un bilan après chaque période de vacances scolaires : l'équipe d'animation se réunit pour échanger sur les éventuelles difficultés ou évolutions rencontrées par rapport à l'organisation du service. Ce bilan permet de vérifier si nous avons répondu aux objectifs et d'évaluer ce qui a été ou non, ce qui a plu aux jeunes ou non.
- Chaque agent participe à un entretien professionnel annuel avec le responsable du service afin d'évaluer son travail et redéfinir des objectifs de service.
- Un bilan avec les jeunes est fait pour évaluer les animations organisées.

D'une manière quantitative

Un bilan chiffré est établi chaque année (effectifs des jeunes, évolution, mixité...)

CONCLUSION

Nous souhaitons que cette action permette à chacun de trouver sa place lors des activités, qu'elle permette aux jeunes de s'épanouir avec la découverte de nouvelles activités et qu'il leur permette de passer de bons moments au sein des différentes propositions.

Nous souhaitons que notre action soit le plus possible en lien avec les objectifs éducatifs de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Nous espérons en termes de sécurité, plaisir et découverte que les jeunes et leur famille soient satisfaits du service proposé.